



Règlement foot loisir vétérans à 8

« Le Football, c'est avant tout un jeu »

Article - 1 Pour participer au Foot Loisir Vétérans, il faut être vétérans, c'est à dire avoir 35 ans dans l'année civile et posséder une licence Foot Loisir.

Article - 2 Aucune dérogation concernant les âges ne sera accordée.

Article - 3 Le contrôle des licences se fera avant chaque match. (Art.141 des RG FFF).

Article - 4 Les reports de matchs se font en concertation entre les deux clubs avec information à transmettre au District par mail et par tel 03-25-78-44-07 (le district informera si une remise générale est décrétée). La reprogrammation des rencontres est du ressort des clubs qui sont chargés de trouver une date en commun.

Article - 5 pour éviter tout malentendu, il sera opportun de signaler les dates retenues des manifestations internes en début de saison (repas, tournoi, etc...)

Article - 6 il est impératif, pour le responsable de l'équipe qui reçoit, de renvoyer la feuille de match, **dûment complétée**, dans les 48 heures après le match (possibilité d'envoyer par mail en scannant la feuille de match. adresse mail : competitions@district-aube.fff.fr). Le club recevant doit conserver l'originale.

Article - 7 La participation à la rencontre est liée à la vérification par l'arbitre (même bénévole) de **l'aptitude médicale du joueur** (licence validée ou pièce d'identité + certificat médical obligatoire) [Art.70 des RG FFF]

Article - 8 l'arbitre du match sera en possession de carton blanc-jaune-rouge est en fera usage si nécessaire sans que le club soit sanctionné financièrement.

Article - 9 Le district aube de football est l'organe officiel et gestionnaire de l'organisation de la saison. Il convient de le consulter pour les rencontres de votre équipe.

Article - 10 Considérant que l'équipe qui se déplace a rarement un effectif pléthorique en joueurs et dirigeants, l'arbitrage des rencontres sera assuré par l'équipe recevante.

Article - 11 En période hivernale (le district communiquera les dates de cette période), possibilité de jouer en salle suivant les RP LIGUE du futsal. A charge aux clubs de trouver les infrastructures.

Loi du jeu

Le règlement du Foot loisir / vétéran à 8 du District de l'aube est identique à celui du football jeunes à 8 avec quelques particularités. Ce règlement est une base et peut être adapté par les équipes participantes (accord entre les responsables).

Loi 1 : Terrain de jeu

½ terrain à 11

Longueur : 50 à 75 m.

Largeur : 45 à 55 m.

Buts : 6 m x 2 m

Surface de réparation : 13 m de la ligne de but

Loi 2 : Ballon

Taille n°5 convenablement gonflé.

C'est le club recevant qui doit fournir le ballon du match.

Loi 3 : Nombre de joueurs

8 joueurs sur le terrain et remplaçants illimités.

Remplacement au milieu du terrain et à la volée.

Tout participant doit être licencié justifiant d'un certificat médical en cours de validité.

Loi 4 : Equipement du joueur

Identique à celui du jeu à 11 (chasubles autorisés)

Rappel : Le port des protège-tibias est obligatoire.

Loi 5 : Arbitre

Identique à celle du jeu à 11

C'est le club recevant qui doit fournir un arbitre.

L'arbitrage peut être assuré par tout licencié sous réserve qu'il connaisse bien les règles du Foot à 8.

Loi 6 : Arbitres assistants

Identique à celui du jeu à 11

Loi 7 : Temps de jeu

80 minutes : 2 périodes de 40 minutes

Loi 8 : Coup d'envoi et reprise de jeu

Coup de sifflet OBLIGATOIRE.

Jouer en avant ou en arrière (identique foot à 11) et adversaire à 6 mètres du ballon

Loi 9 : Le ballon en jeu et hors du jeu

Identique à celle du jeu à 11

Loi 10 : But marqué

Identique à celle du jeu à 11

Loi 11 : Hors-jeu

Identique à celle du jeu à 11, mais la zone de hors-jeu est délimitée par la ligne de but, les lignes de touche et une ligne intérieure tracée à 13 mètres de la ligne de but.

Loi 12 : Fautes et comportements antisportifs

Identique à celle du football à 11 sous réserve des modifications suivantes :
Tous les coups francs prévus comme sanctions ou reprise de jeu sont directs.

Loi 13 : Coups francs

Tous les Coups Francs sont directs. Les adversaires doivent être à 6 mètres du ballon.

Loi 14 : Coup de pied de réparation

Identique à celle du football à 11, sous réserve de la distance du point de réparation : Placé à 9 mètres de la ligne de but au lieu de 11.

Loi 15 : Rentrée de touche

Identique au foot à 11
Rappel : - Les adversaires à 2 mètres de la remise en jeu.

Loi 16 : Coup de pied de but

Identique à celle du football à 11
Ballon placé devant le but à 9 mètres maximum de la ligne de but, à droite ou à gauche du point de réparation.

Loi 17 : Coup de pied de coin

Identique à celle du football à onze mais la distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 mètres au lieu de 9,15 mètres.